

Une prime 2018 intéressante ? !

Associer les salarié-e-s à la bonne marche de l'entreprise s'appelle l'intéressement ☐ Mais quand on parle d'intéressement c'est profitable à qui ?! ☐ Car bénéficiaire de l'égarement ou d'un oubli de ses salarié-e-s c'est plus vraisemblablement profiter du libéralisme ! ☐ Car dans le même temps, La Poste octroie gracieusement une augmentation d'une dizaine d'euros pour les moins « classés »...

POUR QUI, POURQUOI, POUR COMBIEN !?!

Cette année la prime d'intéressement est de 488,16€ brut pour un temps plein, soit 440,81€ net. Bon inutile de vous dire qu'il faut être présent toute l'année 2017 pour la toucher en intégralité. **Désolé pour les agents qui ont subi des maladies, vous l'aurez au prorata !!!**

POUR INFORMATION LE GROUPE LA POSTE A AUGMENTÉ TOUS SES CHIFFRES :

- Produits opérationnels : 24 110 millions d'euros, en progression de 3,5% !
- Résultat d'exploitation : 1 012 millions d'euros, en croissance de 3,8% !
- Résultat net part du Groupe : 851 millions d'euros, en hausse de 0,3% !

Nos dirigeant-e-s nous donnent une vraie leçon de français sur cette prime d'intéressement : *Je trawahle... Tu trawahles... Il trawahle... Nous trawahlons... Vous trawahlez... Ils nous trimbwhalent, ils en profitent...*

A VOS GARDES, PRÊT, NE PARTEZ PAS !?!

Soyez vigilant-e-s... gare aux vacanciers-ères, aux phobiques de l'internet, aux malades, ou ceux-celles qui n'ouvrent pas leur courrier, pour pouvoir profiter de votre intéressement depuis la loi MACRON du 06 août 2015 il faut en faire la demande !!! Pour les agents qui ne le font pas avant le 30 mars 2018... les sommes seront certes abondées mais aussi bloquées pendant 5 ans, sauf si vous êtes dans un des cas de déblocage anticipé.

Si vous vous demandez pourquoi devoir réclamer votre dû, c'est que si vous ne faites rien la somme sera versée automatiquement sur le PEG, dans un Fond Commun de Placement d'Entreprise (FCPE) monétaire, « le moins risqué » mais risqué quand même. Mais de quelle entreprise... **La Poste bien sûr, il n'y a pas de petit profit sur le dos des postiers-ères puisque La Poste prélèvera des frais de 0,12 % par an de DICI (frais de gestion fixes + commissions de mouvement + frais indirects).** N'oublions pas que plutôt que d'augmenter nos salaires, nos dirigeant-e-s ont plus intérêt à nous verser une prime d'intéressement car ils profitent d'exonération de charges, de déductions, mais aussi de crédit d'impôt sur les sociétés, vive le partage des richesses ? Non, pour nos patrons c'est plus : **vive le libéralisme !**

SUD PTT dénonce tous ces types de rémunérations qui ne font qu'un peu plus détrousser les salarié-e-s. Exigeons notre dû et de véritables augmentations de salaires pour l'ensemble des postiers-ères !